



Restaurateur-ric-e-s, commerçant-e-s professionnel-le-s du tourisme en Seine-Saint-Denis, le Département vous soutient et vous aide à vous équiper pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques. **AIDE FINANCIÈRE jusqu'à 1500 euros**



RESTAURATEUR·RICE·S, COMMERÇANT·E·S PROFESSIONNEL·LE·S DU TOURISME EN SEINE-SAINT-DENIS, PREPAREZ-VOUS À ACCUEILLIR LES JEUX !

Bénéficiez d'une aide d'un montant maximum de 1500 € du Département de la Seine-Saint-Denis.

Quelles dépenses éligibles ? (liste non exhaustive)

- ▶ Caisse enregistreuse connectée
- ▶ Borne de commande connectée
- ▶ Solutions d'affichage dynamique
- ▶ Terminal de paiement permettant le paiement par smartphone ;
- ▶ Abonnements à des solutions digitales
- ▶ Mise en place de menus digitaux

Quelles conditions ?

- ▶ Avoir son activité domiciliée en Seine-Saint-Denis
- ▶ Avoir un statut commerçant, artisan ou entreprise du tourisme
- ▶ Être Inscrit·e au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des métiers
- ▶ Avoir de 0 à 20 salarié·e·s (équivalent temps plein)

Comment en bénéficier ?

Demandez le règlement complet et faites votre demande avant le 30 juin 2024
par courriel à : commerce93@cci-paris-idf.fr

Dispositif réalisé en partenariat avec la Chambre
de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis.

